



ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS FONCIER AGRICOLE (POLITIQUE ET LOI FONCIERES AGRICOLES)



INTRODUCTION

Les dispositions foncières Agricoles sont prévues dans la Loi d'Orientation Agricole.

Elles se traduisent ,entre autres, par l'élaboration de la politique (Article 77) et de la loi (Article 78) foncières Agricoles qui constituent des instruments majeurs pour conduire les réformes foncières en milieu rural.

Le chantier de réformes foncières Agricoles s'inscrit dans un processus à triple caractère :

- un processus participatif ;
- un processus démocratique ;
- un processus transparent.



Les défis de la politique foncière Agricole :

Quatre défis majeurs guident les orientations de la politique foncière Agricole du Mali et constituent sa trame de fonds et leur prise en compte permettra de mieux répondre aux attentes des utilisateurs du foncier agricole. Il s'agit de :

➤ **défi N°1** : comment assurer une bonne gouvernance foncière à travers la mise en place d'une administration foncière cohérente, des voies de recours du citoyen lambda, la prise en compte des principes de la transparence, de la responsabilité ;



- **défi N°2** : comment assurer une sécurisation foncière des exploitations familiales en priorité, des communautés rurales et des entreprises agricoles sans pour autant compromettre l'accès des générations futures au patrimoine foncier ;
- **défi N°3** : comment favoriser des investissements dans les exploitations familiales et les entreprises agricoles pour assurer une bonne performance du secteur Agricole sans compromettre l'accès des groupes marginalisés et défavorisés aux ressources foncières comme premier facteur de production ;

➤ **défi N°4** : comment assurer une gestion durable du foncier et des ressources naturelles dans un contexte de diversité des pratiques en matière d'utilisation des ressources foncières par les différents corps de métiers de la profession Agricole ;



La feuille de route du processus d'élaboration de la politique et loi foncières comprend trois phases:

- phase préparatoire ;
- phase de dialogue politique ;
- phase de mise en œuvre.



PHASE PREPARATOIRE

La phase préparatoire a permis d'atteindre les résultats suivants :

- mise en place du Comité de Pilotage du Processus ;
- réalisation de voyages d'études (Niger, Bénin, Burkina Faso) ;
- réalisation et validation des résultats de deux études : « Diagnostic » et « Cadre Législatif et Réglementaire » ;
- rédaction et validation du draft 1 du document de politique foncière Agricole.



PHASE DE DIALOGUE POLITIQUE

La phase de dialogue politique est en cours d'exécution. Elle se traduit par la réalisation des activités suivantes :

- rédaction et validation de la note méthodologique ;
- recrutement de l'expert principal et de cinq animateurs ;
- réalisation d'un atelier pilote et capitalisation des enseignements sur la conduite des concertations ;
- réalisation des concertations socio-foncières dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou ;
- poursuite des concertations socio-foncières dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal ;
- organisation de l'atelier national de validation du document de politique foncière Agricole ;



PHASE DE MISE EN OEUVRE



La phase de mise en œuvre permet d'atteindre les résultats suivants :

- recrutement de l'équipe d'experts « loi foncière Agricole » ;
- rédaction la loi foncière Agricole ;
- organisation de l'atelier national de validation du document de loi foncière Agricole ;

JE VOUS REMERCIE !

